

Objectif 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

2008

L'idée que la lutte contre la pauvreté est collective et que tous les pays ont intérêt à y participer est au cœur des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce sont les pays en développement qui portent la responsabilité de la réalisation des Objectifs, mais le soutien international est crucial aussi, surtout pour les pays les plus pauvres et ceux qui souffrent de leur isolement géographique.

Dans une économie mondialisée, il faut également ouvrir les perspectives qui, en matière d'échanges, de stabilité financière internationale et de transfert de technologies permettront aux pays en développement de saisir les occasions de s'engager dans un développement soutenu et de l'accélérer.

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies formalise l'engagement pris par les pays en développement de gérer sainement leur économie, de s'attacher à leur propre développement et de répondre aux besoins humains et sociaux de leurs populations. Les pays développés de leur côté se sont engagés à soutenir les pays plus pauvres de leur aide, en commerçant avec eux et en allégeant leur dette.

Pour que ce partenariat ait un sens, il faut qu'il réponde aussi aux besoins des pays en développement en matière de technologie, de moyens médicaux et d'emplois, notamment à l'intention des cohortes de jeunes de plus en plus nombreuses.

CIBLE 12 - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

CIBLE 13 - S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

CIBLE 14 - Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement

CIBLE 15 - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

INDICATEURS

Aide publique

- 33. APD nette, total et aux PMA, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (OCDE)
- 34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau

salubre et assainissement) (OCDE)

- 35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée (OCDE)
- 36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB (OCDE)
- 37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB (OCDE)

Accès au marché

- 38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit (CNUCED, OMC, Banque mondiale)
- 39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement (CNUCED, OMC, Banque mondiale)
- 40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB (OCDE)
- 41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales (OCDE, OMC)

Viabilité de la dette

- 42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif) (FMI-Banque mondiale)
 - 43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (FMI-Banque mondiale)
 - 44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (FMI-Banque mondiale)
- CIBLE 16 - En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
- 45. Taux de chômage des jeunes âgées de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global (OIT)

CIBLE 17 - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateurs

- 46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable (OMS)

CIBLE 18 - En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

Indicateurs

- 47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants (UIT)
- 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 100 habitants (UIT)